

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-018-17780/25/BM

**■ Approbation de la participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la 8ème édition des Géodatadays, journées nationales géonumériques les 10 et 11 septembre 2025 à Marseille - Approbation d'une convention - MGDIS n°00011517
117386**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la définition des politiques d'aménagement et de développement, la Métropole s'est dotée d'un système d'information géographique (SIG).

L'Association Française pour l'Information Géographique, (AFIGEO) créée en 1986, a pour objectif de concourir au développement du secteur de l'Information Géographique.

Chaque année, l'AFIGEO organise les GeoDataDays, un événement national de référence dans le domaine de la donnée et des solutions liées à l'information géographique. La prochaine édition, qui sera la 8ème, se tiendra les 10 et 11 septembre 2025 au Parc Chanot à Marseille. Cet événement réunira un large panel de participants – organismes publics, entreprises privées, élus, techniciens, chercheurs, chefs d'entreprises, représentants de pôles de compétitivité – et offrira une vitrine exceptionnelle à l'écosystème de la donnée géographique.

Lors de l'édition précédente, qui s'est tenue à Nantes, plus de 1500 personnes avaient participé, confirmant ainsi l'attrait croissant pour cet événement.

Outre la valorisation du secteur géonumérique local, l'accueil des GeoDataDays 2025 à Marseille est une opportunité unique pour accroître la visibilité de la Métropole et de renforcer son positionnement à côté des autres institutions publiques en tant que territoire d'innovation numérique et de gestion intelligente de son territoire.

Aussi le présent rapport propose de soutenir l'organisation de cet événement par une subvention de fonctionnement de 15 000 euros. Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 568 358 €. Les recettes sont constituées de 251 060 € de sponsoring (soit 46%), de 162 298 € de frais d'inscription (soit 30%) et de 155 000 € de subventions (soit 24%). La subvention de la Métropole correspondrait à 2,7% du budget.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole entend soutenir l'Association Française pour l'Information Géographique, (AFIGEO) dans le cadre de l'organisation des « Geodatadays 2025 ».

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association AFIGEO d'un montant de 15 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière avec l'association AFIGEO ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal de l'exercice 2025, en section de Fonctionnement : Chapitre 65, Article budgétaire 65748, Fonction 020.

Ces crédits relèvent de la politique « Appui et Ressources », de la sous-politique « Moyens Généraux et Affaires Générales » et du programme « Numérique » et seront exécutés par le service gestionnaire « 2INFO ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER